

Main-d'œuvre et vieillissement de la population : moins de dix ans pour agir !

Dans une étude intitulée « *Canada's Demographic Revolution - Adjusting to an Aging Population* » le Conference Board du Canada vient sonner l'alarme quant aux pénuries de main-d'œuvre qui se pointent à l'horizon étant donné le vieillissement de la population en cours. L'organisme estime que les administrations gouvernementales ont à peine dix ans pour agir avant que la performance économique du pays et la qualité de vie des individus ne soient ébranlés par ce phénomène démographique.

Quelques chiffres à l'appui :

- En 2005 au Canada, on retrouve 5 personnes en âge de travailler pour 1 personne de plus de 65 ans.
- En 2025, ce ratio sera de 3 pour 1.
- Les Canadiens vivent plus longtemps mais prennent leur retraite plus jeunes : l'âge moyen de la retraite était de 64,9 ans en 1976. Il est de 61,4 ans en 2005.

Selon le Conference Board, le vieillissement de la population constitue un des plus grands défis auxquels le Canada doit faire face dans les prochaines années. Trois solutions sont identifiées :

- 1) Encourager la natalité.
- 2) Augmenter l'immigration.
- 3) Augmenter le nombre de personnes âgées sur le marché du travail.

Une seule de ces trois solutions est économiquement viable selon le Conference Board. Puisque les expériences passées (en France et au Québec, notamment) montrent que les programmes qui visent à encourager la natalité s'avèrent peu efficaces et souvent onéreux, la première solution est écartée. L'immigration peut également contrebalancer les impacts du vieillissement mais y contribue actuellement de façon marginale compte tenu du nombre d'immigrants accueillis. Pour constater une différence, le Conference Board affirme que le taux d'immigration devrait connaître une croissance ahurissante, et ce, dans tous les pays industrialisés. La solution la plus réaliste et viable s'avère la mise en place de mesures qui permettent de prolonger l'activité des personnes en âge de prendre leur retraite.

L'étude analyse les choix effectués par les gouvernements européens et japonais qui sont déjà aux prises avec cette situation et propose un certain nombre de mesures pour accroître le taux d'activité des personnes plus âgées au Canada : abolir la retraite obligatoire à 65 ans, réformer les mesures incitatives qui permettent de se retirer avant 65 ans, mettre en place des conditions permettant de garder en emploi les personnes de plus de 65 ans et développer une politique intégrée tenant compte de l'offre et de la demande d'une main-d'œuvre âgée.

Conference Board du Canada, *Canada's Demographic Revolution – Adjusting to an Aging Population*, Ottawa, mars 2006, 7 pages.

Disponible en ligne : www.conferenceboard.ca/boardwiseii/LayoutRecentPublications.asp